

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 976 (Rect)

présenté par
M. Millienne

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 69, substituer aux mots :

« et contre la pollution de l'air »

les mots :

« , contre la pollution de l'air et contre l'étalement urbain. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la rédaction de l'alinéa 36 de l'article premier.